

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 avril 2026

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 38
Présents : 34
Votants : 38

D26.037

L'an deux mille vingt-six,
le seize avril,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 7 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au siège de la communauté de communes, sous la présidence de M. Denis SEGUIN, doyen d'âge.

Présents : BLANCO DELTOUR Silvia, POUGET SAGNET Valérie, RUAULT Emmanuel, ANIEL Evelyne, FABRE Jean, ITIER Thomas, MALZAC Claude, REVERSAT Christian, ROCHEREAU POUGET Bernadette, URAS Virginie, VALENTIN Christine, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, SEGUIN Pierre-Henri (remplaçant de RODIER Yves), VAYSSIER Jean-Louis, GROUSSET Joël, JURQUET Didier, KLING Jacqueline, RECOULY Jacky, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, VIDAL Fabrice, VIEILLEDENT Luc, BOUTIN Catherine, BOYER Cécile, JACQUES Jérôme, LAFOURCADE Noël, MARNAT Benjamin, BADAROUX Suzanne, ANDREY Chantal, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : CIPRIANI Patrick (pouvoir à POUGET SAGNET Valérie), BLANC Sébastien (pouvoir à MALZAC Claude), SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir à BADAROUX Suzanne), CORDESSE Claire (pouvoir à LAFOURCADE Noël), RODIER Yves (remplacé par SEGUIN Pierre-Henri)

Mme POUGET SAGNET Valérie a été nommée secrétaire de séance.

D26.037: MISE EN PLACE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE ET ELECTION DU PRESIDENT

Vu l'Arrêté Préfectoral n°PREF-DLC-BLE-2025-287-015 en date du 14 octobre 2025 portant composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN à compter du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux, fixant le nombre et la répartition des sièges des Conseillers Communautaires par Commune ;

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Denis SEGUIN, doyen d'âge de l'Assemblée, procède à l'installation officielle des représentants nouvellement désignés par les Conseils Municipaux des 15 Communes membres de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dans leurs fonctions de Conseillers de Communauté, par appel de leur nom :



38 TITULAIRES

9 délégués pour la Commune de La CANOURGUE :

Mme ANIEL Evelyne
M. BLANC Sébastien
M. FABRE Jean
M. ITIER Thomas
M. MALZAC Claude
M. REVERSAT Christian
Mme ROCHEREAU POUGET Bernadette
Mme VALENTIN Christine
Mme URAS Virginie

6 délégués pour la Commune de CHANAC :

Mme BOUTIN Catherine
Mme BOYER Cécile
Mme CORDESSE Claire
M. JACQUES Jérôme
M. LAFOURCADE Noël
M. MARNAT Benjamin

4 délégués pour la Commune de BANASSAC - CANILHAC :

Mme BLANCO DERTOUR Silvia
M. CIPRIANI Patrick
Mme SAGNET POUGET Valérie
M. RUAULT Emmanuel

4 délégués pour la Commune du MASSEGROS CAUSSES GORGES :

Mme ANDREY Chantal
M. POURQUIER Jean-Paul
M. SALEIL Jean-Claude
M. SEGUIN Denis

4 délégués pour la Commune de SAINT GERMAIN DU TEIL :

M. GROUSSET Joël
M. JURQUET Didier
Mme KLING Jacqueline
M. RECOULY Jacky

2 délégués pour la Commune d'ESCLANEDES :

M. VIDAL Fabrice
M. VIEILLEDENT Luc

1 délégué pour la Commune de SAINT PIERRE DE NOGARET :

M. CAYREL Jean-Claude

1 délégué pour la Commune des SALELLES :

Mme BADAROUX Suzanne

1 délégué pour la Commune de CULTURES :

M. SALENDRES Jean-Sébastien

1 délégué pour la Commune des HERMAUX :

M. RODIER Yves

1 délégué pour la Commune de LAVAL DU TARN :

M. BONICEL Bernard

1 délégué pour la Commune des SALCES :

M. VAYSSIER Jean-Louis

1 délégué pour la Commune de TRELANS :

M. CABIROU Christian

1 délégué pour la Commune de La TIEULE :

M. CASTAN Emmanuel

1 délégué pour la Commune de SAINT SATURNIN :

M. CONFORT René

ELECTION DU PRESIDENT

En application des dispositions de l'article L. 2122-8 du CGCT, applicables par renvoi de l'article L. 5211-2, il appartient au doyen d'âge du Conseil Communautaire de présider la présente élection.

M. Denis SEGUIN en sa qualité de doyen de l'assemblée est donc amené à présider les opérations de vote relatives à l'élection du Président de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN.

Il rappelle que l'élection du Président de la Communauté s'effectue, en application des dispositions de l'article L. 2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire, applicables par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT, au scrutin secret et à la majorité absolue par et parmi les membres du Conseil Communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-6, L.2122-7 et suivants par renvoi de l'article L5211-10 ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°PREF-BRCL-2016-335-0010 en date du 30 Novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes et n°PREF-BRCL-2017-136-0003 en date du 16 Mai 2017 portant nouvelle dénomination de Communauté de Communes en AUBRAC LOT CAUSSES TARN ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BICCL-2024-345-0004 en date du 10 décembre 2024 portant modification des statuts de la communauté de communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN,

Vu l'Arrêté Préfectoral n°PREF-DLC-BLE-2025-287-015 en date du 14 octobre 2025 portant composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN à compter du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux, fixant le nombre et la répartition des sièges des Conseillers Communautaires par Commune

Il est procédé à l'appel des candidatures.

Une candidature est enregistrée : M. Jean-Claude SALEIL est candidat à la Présidence de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN.

M. Jean-Claude SALEIL, présente son programme pour la Communauté de Communes, puis il est procédé aux opérations de vote.

Un scrutateur, M. VIEILLEDENT Luc, et deux assesseurs, Mme ROCHEREAU POUGET Bernadette et M. CABIROU Christian, sont désignés pour procéder au dépouillement.

Premier tour de scrutin

Chaque Conseiller Communautaire glisse son bulletin de vote dans l'urne. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

| | |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 38 |
| Suffrages blancs : | 2 |
| Suffrages nuls : | 0 |
| Suffrages exprimés : | 38 |
| Nombre de suffrage obtenus par le Candidat | 36 |

- M. Jean-Claude SALEIL

36 (trente-six)

M. Jean-Claude SALEIL ayant obtenu 36 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu Président de la Communauté et est immédiatement installé par le doyen d'âge.

Le Conseil Communautaire,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 36 suffrages exprimés pour M. Jean-Claude SALEIL,

PROCLAME Monsieur Jean-Claude SALEIL, Président de la Communauté, et le déclare installé,

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

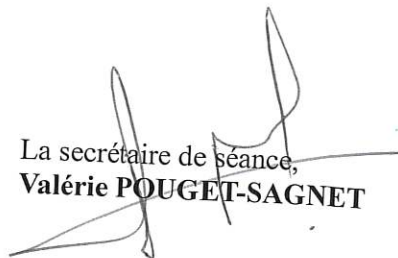
Pour copie certifiée conforme,

Fait à La Canourgue,
Le 17 avril 2026
Le Président de séance,
Denis SEGUIN



**Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE**

La secrétaire de séance,
Valérie POUGET-SAGNET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr